

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) SUR
LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT
VISANT LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION À BOISBRIAND**

RISQUES ASSOCIÉS AU PROJET

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0013](#), p. 9;
 - (ii) Pièce [B-0013](#), p. 14, R-3.4;
 - (iii) Pièce B-0015 déposée sous pli confidentiel, Annexe 1;
 - (iv) Pièce B-0007 déposée sous pli confidentiel, Annexe 1;
 - (v) Pièce [B-0013](#), p. 8 et 9;
 - (vi) Pièce [B-0014](#), p. 7, l. 1 à 6;
 - (vii) Pièce [B-0013](#), p. 9.

Préambule :

(i) *« Cela étant dit, Énergir a pu compléter l'estimation de classe 3 au cours des derniers jours. Elle en profite donc pour déposer une version révisée des pièces Énergir-1, Documents 1 et 2. L'estimation de classe 3 a permis à Énergir de raffiner son analyse et d'identifier de façon plus précise les risques associés au Projet ».* [nous soulignons]

(ii) Énergir présente les principaux risques du Projet et leur incidence sur le respect de l'échéancier et du budget.

(iii) L'annexe 1 présente les plages d'incertitudes reliées aux activités du Projet selon l'estimation des coûts de classe 3.

(iv) L'annexe 1 présente les plages d'incertitudes reliées aux activités du Projet selon l'estimation des coûts de classe 4.

(v) *« [...] Selon ce tableau, la contingence associée à un projet de classe 3 devrait généralement se situer entre 10 % et 15 %, tandis qu'elle devrait généralement se situer entre 10 % et 25 % pour un projet de classe 4. Le pourcentage de contingence associé à une estimation de classe 4 pourrait donc être supérieur à celui d'une estimation de classe 3, mais pourrait aussi se trouver dans la plage entre 10 % et 15 % ».*

(vi) *« Le Projet est planifié en deux phases. La première phase, qui débutera en juillet 2023 et se terminera en octobre 2023, consistera à installer par forage horizontal dirigé une nouvelle conduite en acier de 762,0 mm de diamètre sur une longueur d'environ 185 m. La deuxième phase, prévue d'avril 2024 à juin 2024, consistera à raccorder la nouvelle conduite à la conduite existante au sud de l'autoroute et, au nord, au poste de livraison POSL4004 (voir illustration 2). La conduite existante sera ensuite purgée, bétonnée et abandonnée ».*

(vii) « Sachant que les travaux devaient débiter le 17 juillet 2023, Énergir a redoublé d'efforts pour que la preuve puisse être finalisée et déposée afin de donner à la Régie le temps nécessaire pour rendre sa décision, avec une estimation de classe 4. Ne sachant pas quand l'estimation de classe 3 pouvait être complétée, Énergir ne pouvait attendre plusieurs semaines ou mois avant de déposer le projet. Ceci aurait eu pour conséquence de compromettre le début des travaux prévus le 17 juillet 2023. » [nous soulignons]

Demandes :

- 1.1 En vous référant à (i), veuillez expliquer quels ont été les risques pris en compte par Énergir dans l'estimation des coûts de classe 4 par rapport à ceux de l'estimation de classe 3.
 - 1.1.1. Dans votre réponse, veuillez notamment comparer les risques de l'estimation initiale à ceux relatés en (ii).
- 1.2 La Régie constate que la contingence selon la référence (iii) représente [REDACTED] (classe 3) du sous-total des coûts excluants celle-ci. Selon la référence (iv), cette contingence est de [REDACTED] (classe 4).
 - 1.2.1. Veuillez fournir les raisons pour lesquelles la contingence de classe 4 est inférieure à celle de la classe 3 en tenant compte que l'estimation de classe 3 a permis d'identifier de façon plus précise les risques du Projet.
 - 1.2.2. Si l'estimation de classe 3 a permis de connaître de nouveaux risques ou d'accroître les risques pris en compte dans l'estimation de classe 4, veuillez préciser lesquels.
 - 1.2.3. En vous référant à (v), veuillez fournir les raisons pour lesquelles la contingence de l'estimation de classe 4 est inférieure à 10 %.
- 1.3 En vous référant à (vi), veuillez confirmer que ce n'est qu'au terme de la phase 2 des travaux, soit en juin 2024, que la nouvelle section de la conduite sous l'A-640 sera utilisée aux fins de la distribution de gaz naturel par Énergir.
 - 1.3.1. Dans l'affirmative, en vous référant à (vii), veuillez commenter les avantages et les inconvénients d'avoir planifié sur deux années, soit 2023 et 2024, plutôt que de les réaliser sur une seule année, en débutant les travaux en avril 2024 pour les terminer en automne 2024, ce qui, selon la compréhension de la Régie, aurait permis à Énergir de réaliser une estimation des coûts de classe 3.
 - 1.3.2. Dans la négative, veuillez expliquer.